

## Annexe



Certificats d'économies d'énergie

Programme n° PRO-INNO-38

## ZESTE « Zones Outre-Mer Solidaires pour la Transition Énergétique »

**1. Secteur d'application**

Innovation favorisant les économies d'énergie.

**2. Dénomination et objet**

Programme porté par Sonergia qui vise à informer et sensibiliser les ménages des régions et départements d'Outre-Mer (La Réunion, Mayotte, la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et Saint Pierre et Miquelon) aux économies d'énergie et in fine, de réduire leurs consommations énergétiques tout en améliorant le confort dans leur logement.

Ce programme a pour objectif de sensibiliser 25 000 ménages, en coordination avec les comités « Maîtrise de la demande d'électricité (MDE) » de chacun de ces territoires, lorsqu'ils existent.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 1 333 GWh cumac sur la période 2020-2022.

**3. Conditions pour la délivrance de certificats**

La contribution au programme ouvre droit à la délivrance de certificats d'économies d'énergie pour les contributions versées jusqu'au 31 décembre 2022, dans les conditions prévues par l'arrêté du 4 septembre 2014 modifié fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur et conformément à la convention signée entre l'Etat, l'ADEME, Sonergia, et les autres parties concernées.

**4. Volume de certificats en kWh cumac**

Volume de certificats	=	Contribution (en €)	/	Facteur de proportionnalité (en € / kWh cumac)
<b>V</b>		<b>C</b>		<b>0,005</b>